

# GastroSuisse annonce une initiative populaire

Selon la faîtière, celle-ci vise à pallier les «failles» actuelles des bases juridiques concernant le droit à une indemnisation des établissements touchés.



Bild: Andy Mettler / Swiss Image

GastroSuisse a annoncé lundi une initiative populaire pour «Une indemnisation adéquate en cas de pandémie».

La loi sur les épidémies offre des bases pour prendre des mesures strictes en vue de protéger la santé de la population, a souligné GastroSuisse à l'occasion d'une conférence de presse à Berne. Mais il n'existe aucun droit à une indemnisation pour les établissements et collaborateurs touchés. Conséquence, ces derniers sont indemnisés insuffisamment et bien trop lentement.

Particulièrement atteinte par la crise, «l'hôtellerie-restauration a été reléguée comme victime collatérale. Cela ne doit plus se reproduire à l'avenir», a déclaré le conseiller national Alois Gmür (Centre/SZ). Le Schwytzois est président de l'intergroupe parlementaire Hôtellerie-restauration, à laquelle appartiennent des conseillers aux Etats et nationaux de plusieurs bords politiques.

### **Situation pas prévue**

«La politique n'était pas prête à faire face à une telle situation d'urgence de longue durée», a constaté M. Gmür, également président de l'association suisse des distributeurs de boissons.

Pour Casimir Platzer, président de GastroSuisse, «il semble évident et moralement justifiable que les branches qui ont consenti d'énormes sacrifices dans cette crise soient adéquatement indemnisées.»

De l'argent a certes été promis dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur. Le Conseil fédéral a articulé le montant de 10 milliards de francs. Seule une partie est toutefois déjà arrivée chez les établissements touchés. En d'autres termes, les indemnités financières sont versées trop lentement et varient beaucoup en fonction des cantons.

### **Montants insuffisants**

«Par ailleurs, les montants promis couvrent en moyenne à peine la moitié des coûts fixes», a détaillé M. Platzer. Pour ce dernier, «la réglementation des cas de rigueur ne fonctionne en outre pas».

Les nombreuses erreurs dans la crise actuelle ont fait «déborder le vase» et poussé la fédération à lancer maintenant une initiative populaire.

L'objectif de cette dernière est clair: «Il ne faut plus reproduire les mêmes erreurs», a expliqué M. Platzer. «En cas de nouvelle pandémie, il faut des indemnités adéquates si des établissements venaient à être fermés par les autorités.»

Il convient également d'ancrer juridiquement et de préciser le droit à la réduction de l'horaire de travail et à l'allocation perte de gain. L'initiative populaire vise à fixer les futures règles du jeu.

### **Meilleure acceptation des mesures**

«Si les personnes concernées sont correctement indemnisées, cela renforce aussi le Conseil fédéral dans sa lutte contre la pandémie et permet une meilleure acceptation des mesures», a estimé Massimo Suter, vice-président de GastroSuisse et président de GastroTicino.

Une obligation d'indemnisation force également l'Etat à mieux se préparer à une prochaine pandémie et à prendre les mesures appropriées. GastroSuisse va maintenant rechercher des partenaires pour former une alliance.

Publiziert am Montag, 29. März 2021